



Neuvic, le 01/03/2019

Appel à l'aide au SPIP de Dordogne :
"Toutes nos lignes sont actuellement occupées,
veuillez renouveler ultérieurement votre demande"

Nous savions que les SPIP n'ont jamais été une priorité de notre direction inter régionale. Nous pouvons désormais mesurer à quel point celle ci semble indifférente à leur sort et particulièrement à celui du SPIP de Dordogne.

Depuis plus de 8 mois une demande d' audience intersyndicale a été formulée auprès de notre DI afin de lui faire partager nos inquiétudes.

Nous attendons toujours cette dernière. A défaut, une réponse écrite aurait pu être un bon début. Encore aurait il fallu qu'un minimum de considération soit accordée aux agents et à leurs représentants.

Est il vraiment nécessaire de **rappeler ici les difficultés** auxquelles nous sommes confrontés ?

De nombreux communiqués en ont fait état régulièrement depuis des mois.

Un bref rappel s'impose tout de même pour les mémoires défaillantes.

Finissant enfin par entendre nos alertes répétées concernant les locaux insalubres provisoirement occupés par le SPIP de Mauzac, la DI a acté la construction de nouveaux locaux.

Estimons nous heureux, cette "**occupation temporaire**" exposant les agents à des "risques d'écroulement" ne dure que depuis une **petite décennie!**

Concernant le SPIP de Périgueux, le projet de relocalisation de l'antenne dans les locaux actuels du siège, envisagé depuis 2015, devrait quant à lui être finalement... annulé! Laissant les personnels de l'antenne dans des locaux vétustes et inadaptés (trop peu de bureaux d'entretiens notamment) et les personnels actuellement au siège (hiérarchie, PA, AS, coordinatrice culturelle) **sans perspective de domicile fixe!**

S'agissant des effectifs, les **4 antennes sont à tour de rôle découvertes**: un CPIP absent depuis près d'un an à Neuvic, comme ce fut très récemment le cas sur l'antenne de Périgueux ou celle de Bergerac, sans parler de celle de Mauzac, marquée par l'absence simultanée de deux CPIP l'année dernière.

Résultat de nos multiples demandes de renforcement des effectifs: pas d'ouverture de poste à la CAP de mobilité depuis 3 ans, aucun contractuel recruté et encore moins de CPIP placé en attendant un retour à meilleure fortune.

Encore aurait fallu que **notre hiérarchie en fasse la demande** lorsqu'elle était sollicitée!

Et les **perspectives ne sont guère réjouissantes.**

Non, l'antenne de Périgueux n'ira pas mieux: un agent à mi temps thérapeutique et un agent contractuel dont le contrat arrive à son terme cet été, et **rien n'est envisagé** pour renforcer l'équipe. Notre **charge de travail s'accroît dans les centres de détention** de Neuvic et Mauzac, victimes

depuis plusieurs mois d'une politique de **transferts systématiques** de la part de la DI afin de désengorger les maisons d'arrêt saturées alentour.

Les profils des détenus envoyés à Mauzac ne correspondent plus forcément au fonctionnement ouvert de l'établissement.

Les reliquats de peine des détenus transférés à Neuvic sont par ailleurs de plus en plus courts (seulement 3 semaines d'emprisonnement pour deux détenus le mois dernier!), les transferts sont effectués sans examen des demandes d'aménagement de peine, des RSP ou de la LSC en MA.

Au détriment des missions de réinsertion et de préparation à la sortie dévolues aux CD bien sûr!

Les **absences de personnels administratifs sont également récurrentes**, le poste de RH fréquemment découvert depuis un an et les secrétariats des antennes à tour de rôle inoccupés.

Mais **les services civiques heureusement sont là**, pour renforcer le secrétariat de Bergerac et de Périgueux.

Comme l'indiquait un récent communiqué de collègues de la DI confrontés à la même difficulté, la pénurie de personnel ne saurait justifier que l'on procède au recrutement d'un personnel non qualifié à un poste clé et sensible comme celui de l'accueil et de l'orientation des publics placés sous main de Justice".

Quant à la **gestion des RH, en cas d'absence, on attendra..** des semaines pour régulariser les compteurs Origine des agents ou des mois pour transmettre les frais de déplacement!

Et que fait notre hiérarchie dans tout ça ?

Certainement **pas remonter nos besoins**.

Encore faudrait il qu'il y ait un bilan de notre activité, ce qui accessoirement permettrait d'appuyer des demandes de création de postes.

Nous attendons avec impatience le dernier rapport d'activités 2018 du SPIP de Dordogne.

Ainsi que ceux des années précédentes, **les rapports 2016 et 2017 manquant toujours à l'appel!**

Au même titre que la notation des CPIP en 2017, d'ailleurs.

Certainement **pas de prospective**, les conventions avec les partenaires tendent à régresser comme peau de chagrin, face à l'absence de renouvellement ou aux renouvellements tardifs.

Quant aux **perspectives**, le DOS qui date du précédent DFPIP (2015), était également censé être réactualisé, à en croire les promesses de notre hiérarchie lors du CTS de juillet 2018.

Certainement pas d'effort **non plus pour préserver un dialogue social** de qualité, ce qui a conduit au récent boycott du CTS du 07/02/2019 par les membres nouvellement désignés.

Mais alors que fait elle?

La communication d'un planning des cadres comme nous avons pu déjà le solliciter, nous aurait permis d'avoir une idée plus précise.

Nous constatons **une certaine dérive autoritaire** à différents niveaux : exigences hors cadre légal pour accorder des autorisations d'absence pour garde d'enfant, contrôle de l'emploi du temps de certains agents, permanences de service imposées sans consultation des agents ou de leurs représentants en CTS.

Nous observons aussi une **diligence certaine à mettre en œuvre les directives de la DI**.

L'application contestable de nouvelles modalités de calcul des délais de route pour les déplacements professionnels ou la volonté d'imposer un règlement intérieur type non négociable pour le CTS de la Dordogne en sont de bons exemples.

Et que dire des groupes de travail sur les RPO imaginés par nos directeurs, auxquels les personnels de Dordogne ont été très fortement "invités" à participer, sans concertation ni contrepartie de cette charge supplémentaire pour les agents.

Mais du moment que le RPO se déploie, qu'importent les conditions de travail, vous verrez, ça ira !